

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 14 octobre 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absences motivées

René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

Résolution 2014-10-204

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **Chargée de projets;**
7. **Acceptation du devis des ordures ménagères et des matières compostables;**
8. **Vente pour taxes :**
 - 8.1 **Matricule retirée de la liste**
 - 8.2 **Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation à la secrétaire-trésorière**
9. **Voirie : Diesel;**
10. **Analyses d'eau de la station d'épuration;**
11. **Offre de services de l'archiviste;**
12. **Service d'entretien du photocopieur;**

13. Lettre d'appui pour la tenue du SAC intergénérationnel;
14. Politique nationale de la ruralité;
15. Rapports :
 - 15.1 Annuel des matières résiduelles
 - 15.2 D'activités des écoconseillers
16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés
 - 16.2 Comptes à payer
17. Bordereau de correspondance;
18. Rapports :
 - 18.1 Maire
 - 18.2 Conseillers
 - 18.3 Directrice générale
19. Varia;
20. Évaluation de la rencontre;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Résolution 2014-10-205

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'après-midi et les heures de travail de monsieur Nicolas Plourde inspecteur en bâtiment et en environnement sont les lundis;

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Plourde demande de transférer ses heures le vendredi après-midi de 14 h à 18 h;

Résolution 2014-10-206

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le conseil municipal accepte le changement d'horaire de monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement pour les vendredis après-midi de 14 h à 18 h.

QU'un envoi collectif sera posté pour en aviser les résidents et non-résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. CHARGÉE DE PROJETS

- ATTENDU QUE** le Comité des loisirs de Saint-Malo a réalisé le projet de construction de la surface multifonctionnelle;
- ATTENDU QUE** ce projet de surface multifonctionnelle fait partie du **Plan de développement de Saint-Malo** rédigé suite à une consultation publique et déposé au conseil municipal le 12 octobre 2010;
- ATTENDU QUE** pour permettre l'utilisation de cet espace en tout temps par toute la population de Saint-Malo, un éclairage adéquat est requis;
- ATTENDU QUE** le Comité des loisirs de Saint-Malo demande l'appui du conseil municipal pour une demande de subvention en vertu du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook;

Résolution 2014-10-207

il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le conseil municipal appuie la demande de subvention du Comité des loisirs de Saint-Malo au Pacte rural pour l'appel de projet d'octobre 2014. Cette subvention permettra l'installation d'un éclairage suffisant pour l'utilisation maximum des lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. ACCEPTATION DU DEVIS DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES

- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit renouveler son contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des matières compostables;
- ATTENDU QU'** elle détaille exactement le nombre de collectes en spécifiant le prix demandé dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;
- ATTENDU QUE** le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

Résolution 2014-10-208

il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal approuve le devis qui a été présenté pour les collectes des ordures ménagères et des matières compostables.

QUE le devis sera envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour les collectes des ordures ménagères et des matières compostables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. VENTE POUR TAXES :

8.1 Matricule retiré de la liste

- ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière a déposé un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité lors de la séance du 11 août 2014;

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé cet état des personnes endettées pour taxes impayées lors de cette séance;

ATTENDU QUE la personne concernée a passé une entente avec la secrétaire-trésorière pour les modalités de paiement;

Résolution 2014-10-209

il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le matricule détaillé ci-dessous est retiré de l'état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité de Saint-Malo :

3005 29 1556

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation à la secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), la Municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), la Municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Résolution 2014-10-210

il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la municipalité de Saint-Malo, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 13 novembre 2014;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la municipalité de Saint-Malo, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la Municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2014, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. VOIRIE : DIESEL

ATTENDU QU' un appel d'offres a été fait par invitation à cinq fournisseurs afin d'obtenir les prix pour le diesel clair livré;

ATTENDU QUE deux compagnies ont répondu à cette invitation en fournissant des prix pour le diesel clair livré;

Résolution 2014-10-211

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'offre envoyée par Les Énergies Sonic de Coaticook pour le taux du diesel clair de la saison 2014 – 2015, selon les fluctuations de la rampe de chargement (rack price) plus la marge de profit prise par Sonic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. ANALYSES D'EAU DE LA STATION D'ÉPURATION :

ATTENDU QUE des analyses doivent être prises à chaque mois pour la station d'épuration afin de remplir les rapports exigés par le gouvernement;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à Biolab et à Laboratoires d'analyses S.M. inc.;

ATTENDU QUE le prix demandé par Biolab est de 1 467 \$ \$ incluant la livraison mais pas les taxes applicables ainsi que le prix demandé par Laboratoires d'analyses S.M. inc. est de 1 740 \$ incluant la livraison mais pas les taxes applicables;

Résolution 2014-10-212

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte le prix demandé par Biolab de 1 467 \$ incluant la livraison mais pas les taxes applicables.

QUE la directrice générale signera la soumission avec Biolab pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. OFFRE DE SERVICES DE L'ARCHIVISTE

ATTENDU QUE monsieur Michel Hamel de HB archivistes, s.e.n.c. a remis une offre de services pour la gestion des archives de l'année 2014;

Résolution 2014-10-213

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'offre de services pour l'année 2014 remis par HB archivistes, s.e.n.c. pour le forfait hebdomadaire (quatre jours) de la gestion des archives au tarif de 932,79 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SERVICE D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE *Mégaburo inc.* a envoyé une offre de service pour l'entretien du photocopieur;

ATTENDU QUE *Mégaburo inc.* a demandé dans le contrat de service 0,02120 \$ la copie noire et blanche et 0,012900 \$ la copie couleur plus taxes en incluant pièces, main-d'œuvre et encre;

Résolution 2014-10-214

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le contrat de service pour l'année 2015 tel que présenté par *Mégaburo inc.*

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LETTRE D'APPUI POUR LA TENUE DU SAE INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QUE la tenue d'un SAE intergénérationnel aura lieu l'été prochain en 2015;

ATTENDU QUE ce projet sera des plus enrichissants pour chacun des milieux;

ATTENDU QU' une lettre d'appui doit être remise par les municipalités participantes (Dixville, East Hereford, Sainte-Edwidge, Saint-Herménégilde et Saint-Malo);

Résolution 2014-10-215

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo apporte son appui moral pour la réalisation de ce projet.

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de collaborer avec les autres municipalités à l'appui financier de 211 \$ chacune pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

Un comité sera formé pour la politique nationale de la ruralité 2014-2024. La composition de ce comité sera : madame Édith Rouleau, directrice générale, monsieur Benoit Roy, conseiller, madame Micheline Robert, agente de développement, CDSM, un bénévole du Comité du Loisirs et un bénévole du Club de l'Âge d'Or seront demandés.

15. RAPPORTS :

15.1 Annuel des matières résiduelles

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport annuel de gestion des matières résiduelles – MRC de Coaticook – Premier semestre 2014* présenté par madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles au 3 septembre 2014.

ATTENDU QUE le rapport annuel de gestion des matières résiduelles souligne le problème de Saint-Malo à recycler et à composter;

ATTENDU QU' une étape importante serait de conscientiser les citoyens aux conséquences diverses dues à trop d'enfouissement;

Résolution 2014-10-216

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QU'un envoi collectif sera fait au mois d'octobre afin de présenter le rapport annuel de gestion des matières résiduelles ainsi que les résultats des collectes à Saint-Malo afin d'encourager le recyclage et le compostage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 D'activités des écoconseillers

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport d'activités des écoconseillères, MRC de Coaticook, 2014* présenté en le 11 août 2014 par madame Frédérique Sauro Cinq-Mars et monsieur Jimmy Gaulin, Éco-conseillères, été 2014.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 159 117,83 \$ payés depuis le 9 septembre 2014;

Résolution 2014-10-217

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 159 117,83 \$ payés depuis le 9 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Comptes à payer

16.2.1 Kilométrage

ATTENDU QUE les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions ou pour des formations;

ATTENDU QUE des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

Résolution 2014-10-218

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer ses frais de déplacements ainsi que les frais reliés au congrès de la FQM au conseiller Benoit Roy pour le montant de 1 313,21 \$ taxes incluses.

QUE la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6 pour le conseiller municipal Benoit Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Kilométrage

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ces déplacements;

Résolution 2014-10-219

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour le mois d'août et de septembre pour le montant de 156,50 \$ taxes incluses.

QUE la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6 pour monsieur le Maire Jacques Madore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.3 Ville de Coaticook (quote-part)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a reçu de la Ville de Coaticook le montant à payer pour la quote-part concernant *l'Entente régionale sur les équipements de Loisirs* de l'année 2014;

Résolution 2014-10-220

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer la quote-part concernant *l'Entente régionale sur les équipements de Loisirs* de l'année 2014 au montant de 3 785 \$ sans taxes applicables à la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.4 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande à la municipalité de Saint-Malo une aide financière pour les activités du Service d'animation estivale de l'été;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté de payer les frais en surplus de la deuxième animatrice du Service d'animation estivale de l'été 2014 à la résolution 2014-04-82;

ATTENDU QUE des dépenses variées ont été faites pour les activités du Service d'animation estivale de l'été;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs a reçu une subvention du gouvernement et des inscriptions au montant total de 4 234 \$ reçu pour le Service d'animation estivale;

Résolution 2014-10-221

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer les frais non couverts du Service d'animation estivale de l'été 2014 au montant de 3 297,24 \$ incluant l'animatrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.5 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'aider le comité des Loisirs à payer ses frais de chauffage en deux versements;

Résolution 2014-10-222

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE remettre le dernier versement de 3 000 \$ au comité des Loisirs afin d'aider à défrayer le coût du chauffage à la salle des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.6 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté de remettre un montant de 10 000 \$ au Comité des Loisirs pour l'aménagement d'une patinoire s'il avait accès à une subvention à la résolution 2012-11-284;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs a eu droit à une subvention du gouvernement pour la réalisation de la patinoire (surface multifonctionnelle);

Résolution 2014-10-223

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de remettre 10 000 \$ au Comité des Loisirs pour la surface multifonctionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Un dossier a été retenu.

17.1 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo

ATTENDU QU' une demande a été faite par la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo afin de verser une commandite pour le souper paroissial;

Résolution 2014-10-224

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE remettre une commandite de 100 \$ à la Paroisse Notre Dame de l'Unité, secteur Saint-Malo pour le souper paroissial du 19 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

Monsieur le Maire Jacques Madore parle au Conseil municipal :

- Du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

18.2 Conseillers

Le conseiller Benoit Roy fait une mise à jour de l'étude du PAEF (Plan agroenvironnemental de fertilisation) pour les boues de la station d'épuration.

La conseillère Christine Riendeau présente les revenus et les dépenses de la fête des citoyens.

18.3 Directrice générale

18.3.1 Terrain à l'arrière de la résidence de monsieur Jean-Paul Roy

ATTENDU QUE monsieur Jean-Paul Roy a fait parvenir une lettre le 6 octobre 2011 demandant d'acheter le terrain non aménagé à l'arrière de sa résidence au 116, rue Principale Saint-Malo appartenant à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QU' après la réception de cette lettre, le Conseil municipal avait décidé d'attendre d'avoir une vue d'ensemble de l'avenir du terrain et du bâtiment de l'ancien garage municipal au 114, rue Principale Saint-Malo avant de le liquider;

ATTENDU QU' un membre du conseil a rappelé que monsieur Jean-Paul Roy avait fait parvenir une lettre demandant d'acheter le terrain non aménagé à l'arrière de sa résidence au 116, rue Principale Saint-Malo appartenant à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2014-10-225

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à monsieur Jean-Paul Roy pour 1 \$ le terrain non aménagé à l'arrière de sa résidence au 116, rue Principale Saint-Malo appartenant à la municipalité de Saint-Malo.

QUE l'arpentage et les frais de notaire seront réglés par l'acheteur.

QUE le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo tout document officiel confirmant cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.2 Mutuelle de prévention - CSST

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière informe le Conseil municipal de la possibilité d'adhérer à un regroupement d'employeur pour favoriser la prévention. Le Conseil municipal a refusé d'adhérer à ce regroupement.

19. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 20.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière